

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

Le Ministre

Paris, le 26 avril 2011

Madame la Présidente,

En annonçant une diminution progressive et raisonnée des flux d'immigration régulière vers notre pays, j'ai souhaité montrer que notre politique d'immigration doit tenir compte, de manière réaliste, et avec toute la mesure républicaine nécessaire en ce domaine, des capacités d'accueil et d'intégration de notre société.

La France est une terre généreuse, une terre d'accueil ; elle est respectueuse du droit d'asile. Pour que l'immigration régulière puisse être conduite dans de bonnes conditions, avec l'assentiment de nos concitoyens, elle doit être régulée.

C'est dans cet esprit que j'ai annoncé l'objectif, dans un premier temps, de diminuer, en douze mois, les flux d'immigration régulière vers la France de 20 000 titres de séjour.

Ainsi, nous passerons de 200 000 premiers titres de séjour délivrés annuellement à des ressortissants de pays tiers à l'Union européenne à 180 000 titres.

Avec le ministre du travail, de l'emploi et de la santé, Xavier Bertrand, j'estime que l'immigration régulière de travail peut être réduite sans déséquilibrer le marché du travail.

.../...

Madame Arlette GROSSKOST
Secrétaire de l'Assemblée nationale
Député du Haut-Rhin
Vice-président du Conseil régional d'Alsace
Assemblée nationale

La France a accueilli, au titre de l'immigration professionnelle, 21 400 étrangers extracommunautaires en 2008, 20 000 en 2009, près de 25 000 en 2010. En 2009, le taux de chômage des ressortissants étrangers extracommunautaires en France est, pourtant, de 23,5% contre 9,1% pour la moyenne nationale. Il me semble donc que l'effort à réaliser pour répondre aux tensions de recrutement dans certains secteurs doit se tourner, dans un premier temps, vers la reconversion et la formation des demandeurs d'emploi déjà présents sur notre marché du travail. Il ne s'agit pas, bien sûr, de nous priver des compétences dont nous avons besoin mais d'adapter notre politique d'immigration aux réalités nouvelles posées par la crise économique et financière mondiale qui touche notre pays.

Par ailleurs, avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Valérie PÉCRESSE, je souhaite que l'immigration des étudiants étrangers soit, de même, mieux régulée.

La France a accueilli 49 700 étudiants étrangers non communautaires en 2008, 50 700 en 2009 et plus de 60 000 en 2010. Ces étudiants contribuent au rayonnement de la France et permettent aux pays dont ils sont originaires de bénéficier du haut niveau d'enseignement dispensé en France. Beaucoup d'entre eux viennent, par exemple, pour suivre des formations universitaires. Mais il nous revient de nous assurer de leur assiduité, ainsi que d'éviter de possibles détournements vers une installation définitive sur le territoire au détriment des besoins des pays d'origine.

Dans le domaine de l'immigration familiale, enfin, un certain nombre d'abus, voire de fraudes, peuvent être constatés. Nous ne pouvons bien sûr nous en satisfaire.

A travers ces axes de travail, nous pourrions agir en vue d'une diminution raisonnable de l'immigration régulière. Cette action nous permettra de développer, avec plus de sérénité et plus d'efficacité, des programmes d'intégration cohérents et portant leurs fruits. J'observe que cette démarche est aussi discutée et retenue dans de nombreux pays européens : en Grande-Bretagne, en Espagne, avec, pour base politique, un consensus entre partis de droite et de gauche parlementaires.

Je souhaite que le débat sur ces objectifs soit nourri d'arguments et d'échanges apaisés.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de mes respectueux hommages.

Bien cordialement

Claude GUEANT